



Conseil Municipal

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du mercredi 31 mars 2021

Le mercredi 31 mars 2021, à 16 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 26 mars 2021, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : Mme Laurence MORY.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, M. Arnaud GLABIEN, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, Mme Estelle BOUDEWEEL (Arrivée à 16h10), Mme Stéphanie BLONDEL (Arrivée à 16h10), M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Bertrand MERLIN, Mme Sophie LEFEBVRE (Arrivée à 16h35), M. Eric MAQUET, Mme Pascale COCKENPOT.

Représentés

Mme Fatima GHADI donne pouvoir à Mme Laurence MORY, M. Jean-Paul CRAYE donne pouvoir à M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Géraldine MARCHISET donne pouvoir à M. Serge GIBERT, Mme Cathy DELPLANQUE donne pouvoir à Mme Laurence MORY, Madame Sophie LEFEBVRE donne pouvoir à M. Gilles COQUELLE (jusqu'à 16h30).

Un enregistrement audio de la séance est effectué.

Monsieur le Maire explique l'horaire exceptionnel de 16 heures permettant au public d'assister à la réunion et remercie les élus d'avoir pu se libérer. Il rappelle que la préparation a pu être déposée sur la plateforme dématérialisée en même temps que l'ordre du jour conformément aux engagements.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE

Mme Laurence MORY est chargée d'assurer le secrétariat.

1. PROCÈS VERBAL

Sur observations de M. MAQUET le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020 a été corrigé en page 36. Au point 11 sur les autorisations de programme et crédits de paiements, la transcription du vote de l'assemblée était incomplète puisqu'il manquait le report de crédit de l'opération 329.

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2020, ainsi corrigé, est approuvé à l'unanimité.

Mesdames BOUDEWEEL Estelle et BLONDEL Stéphanie rejoignent la séance à 16h10.

2. [DOMAINE ET PATRIMOINE] Bilan des acquisitions et cessions 2020

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers ;

Considérant que ce document administratif est annexé au compte administratif de la collectivité ;

Vu le bilan des acquisitions et cessions opérées en 2020 retracé sous la forme d'un tableau récapitulatif, ci-joint, précisant la nature du bien, sa localisation, les modalités d'entrée et de sorties du patrimoine de la Commune, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou concessionnaire :

- État des acquisitions immobilières

N° parcelle	Superficie	Adresse	Cédant	Prix	Frais	Date
D 1904	625 m ²	16 place du Monument	Pora Marie-Claire		2 774,28 €	03/02/20
HLL n°15		Chemin de la Rivière du Moulin	Zappal Serge	700 €		06/02/20
D595-D596	1 546 m ²	29 rue de la chaussée	Succession Champagne	70 000 €	2 060,08 €	11/02/20
D 541	2 340 m ²	Lieudit Le Village	Indivision Lemaire	4 680 €		27/02/20

- État des cessions

Néant

- État des échanges

Néant

Le Conseil municipal, **ADOpte** à l'UNANIMITÉ, le bilan 2020 des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels tels que présenté.

3. [DOMAINE ET PATRIMOINE] Signalisation des routes départementales en agglomération

Vu la délibération n°1732 en date du 29 août 2018 par laquelle le Conseil municipal décidait de conclure avec le Département du Nord une convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale ;

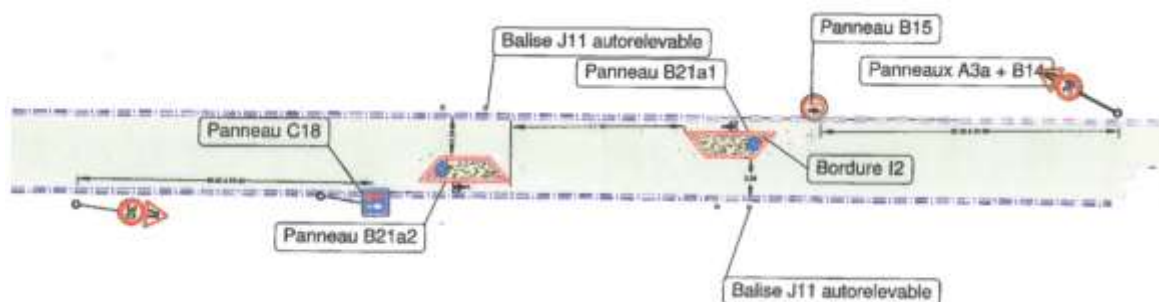
Considérant que par courrier en date du 23 décembre 2020, le Département du Nord propose aux communes de reconduire, par convention, la prise en charge de l'entretien (repassage) du marquage horizontal sur route départemental en agglomération ;

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'UNANIMITÉ

- D'accepter en ses termes la convention d'entretien du domaine public départemental en agglomération relative à la signalisation horizontale
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes utiles au parfait accomplissement de la présente décision.

4. [FINANCES LOCALES] Sécurisation des RD 65 et 47b : Demande de financement dans le cadre de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération

Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées sur les routes départementales, rue de la Chaussée et avenue de la gare. Une réunion technique s'est tenue avec les services départementaux pour concevoir un ralentissement efficace complémentaire aux feux intelligents installés.



Etant précisé que les riverains seront préalablement consultés et informés avant tout démarrage des travaux, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de réaménagement ponctuel de la voirie – rue de la chaussée (RD 65) et avenue de la gare (RD 47b) – par la création de chicanes pour un montant total prévisionnel de 16 990 € HT
- **SOLLICITE** auprès du Département une subvention au titre de l'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération pour un montant de 12 742,50 € correspondant à 75 % de la dépense subventionnable
- **PRÉCISE** que le financement sera assuré comme suit :

Département ASRD	12 742,50 €
Commune –Autofinancement	4 247,50 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de présente décision.

5. [FINANCES LOCALES] Demande de subvention FCIS 2018-2020

Madame LEFEBVRE Sophie rejoint la séance à 16h35.

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'UNANIMITÉ :

- D'abroger la délibération n°1990 en date du 26 août 2020
- D'affecter le FCIS 2018-2020 comme suit :

Travaux	HT	HT	Taux
Création sortie avenue de la gare	50 532,10 €	10 646 €	21%
Aménagement le long de la RD 65	298 385,93 €	119 354 €	40%
TOTAL		130 000,00 €	100 %

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution de la présente décision

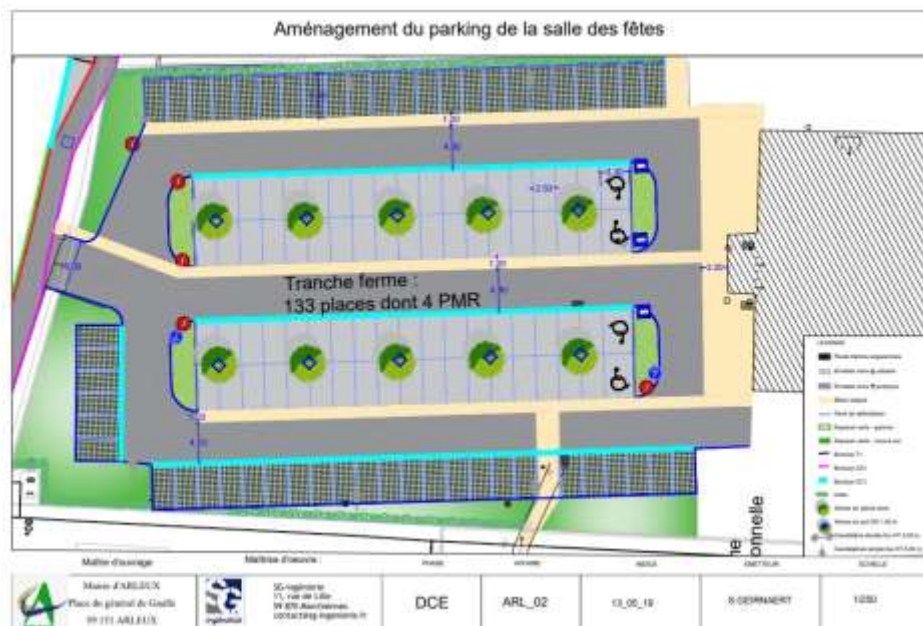
6. [FINANCES LOCALES] Accessibilité de la salle des fêtes (Entrée et parking) : Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet de mises aux normes en matière de sécurité et accessibilité mené à la salle des fêtes depuis 2017. Dans un premier temps, ces travaux se sont concentrés sur l'intérieur du bâtiment : modification de l'éclairage, reconfiguration des sanitaires, créations de locaux techniques.

Il est proposé à l'Assemblée de mener des travaux destinés à améliorer l'accessibilité jusqu'au site depuis l'extérieur. Le bâtiment, très reulé du domaine public, souffre d'un mauvais éclairage des extérieurs. En effet, l'éclairage du parking est insuffisant pour assurer une bonne visibilité jusqu'au site. En outre le parking actuel, non organisé et, pour moitié en terre battue, ne favorise pas non plus le cheminement jusqu'au site. Enfin, l'entrée ne comporte actuellement pas d'espace d'accueil ou « zone tampon ».

Le montant des travaux relatif au projet énoncé s'élève à 396 158,58 € HT, maîtrise d'œuvre comprise.





Invité à délibérer,

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE, M. MERLIN, M. MAQUET et Mme COCKENPOT s'abstiennent,

Le Conseil municipal **DÉCIDE** à 17 VOIX POUR

- D'approuver le projet de mise aux normes accessibilité de la salle des fêtes
- De solliciter pour ce projet une subvention au titre de la D.S.I.L. 2021 ;
- De préciser que le financement sera assuré comme suit :

<u>Montant Hors taxe de l'opération :</u>		396 158,58 Euros
Demande D.S.I.L. (Etat)	40 %	158 463,43 Euros
Autofinancement	60 %	237 695,15 Euros

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. [FINANCES LOCALES] Demande de subvention pour le développement du numérique dans les écoles

Sur exposé de Madame Laëtitia LAURENT, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires ;

L'Etat lance un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles primaires. L'objectif est d'assurer un égal accès au service public de l'éducation. Il pourrait être opportun de solliciter cette aide afin d'équiper les deux écoles primaires, François Noël et Bouly Richard, de matériels informatiques mobiles selon le prévisionnel suivant :

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'UNANIMITE :

- D'approuver le projet de développement numérique des écoles primaires François Noël et Bouly Richard pour un montant total de 36 835 € HT
- De solliciter pour chaque école un financement au titre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision

8. [FINANCES LOCALES] Demande de subvention pour l'aménagement des bordures avenue de la gare

Dans le cadre du dispositif « Aide à l'Aménagement de Trottoirs le long des routes départementale », le Département du Nord subventionne les aménagements de trottoirs, en agglomération ou hors agglomération, dans les emprises du domaine routier départemental et sans modification de la chaussée circulée.

Monsieur le maire propose à l'Assemblée de solliciter cette aide afin de financer la fourniture et pose de bordures et caniveaux le long de l'avenue de la gare, située sur la RD 47b.

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'UNANIMITE :

- D'approuver le projet d'aménagement des trottoirs et caniveaux avenue de la Gare (RD 478) pour un montant de 62 039,24 € HT
- De solliciter auprès du Département une aide au titre de l'aménagement de Trottoirs le long des routes départementales 2021
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision

9. [FINANCES LOCALES] Compte administratif du budget annexe de la foire à l'ail fumé

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE s'abstiennent ;

Le Conseil municipal, à 19 voix POUR, **ADOpte** le Compte administratif 2020 du budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé d'Arleux, lequel peut se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	8 791,16 €	28 435,80€
Dépenses	759,00 €	27 856,80 €

10. [FINANCES LOCALES] Compte de gestion du budget annexe de la foire à l'ail fumé

Ce point est retiré de l'offre du jour.

11. [FINANCES LOCALES] Affectation des résultats du budget annexe de la foire à l'ail fumé

Ce point est retiré de l'offre du jour.

12. [FINANCES LOCALES] Compte administratif du budget principal

Le Conseil municipal, à 19 voix POUR et 3 CONTRE (COUELLE, BEAUCHAMP et LEFEBVRE), **ADOpte** le Compte administratif 2020 du budget principal, lequel peut se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	2 116 186,73 €	2 672 739,89 €
Dépenses	1 759 477,07 €	1 799 708,72 €

13. [FINANCES LOCALES] Compte de gestion du budget principal

Point ajourné

14. [FINANCES LOCALES] Affectation des résultats du budget principal

Point ajourné

15. [INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE] Adhésion au Service Energie Collectivités (SEC)

Sur présentation de M. Ludovic VALETTE, Conseiller délégué aux énergies ;

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'UNANIMITE :

- D'autoriser le partenariat entre la commune et le SCOT pour développer des actions d'amélioration du patrimoine communal
- D'autoriser le SCOT à contractualiser avec les fournisseurs d'énergie et autres établissement pour obtenir les données énergétiques nécessaires sur le patrimoine.
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat « Service Energie Collectivités » avec le SCOT (cf. annexe B)

16. [INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE] Désignation de représentants à iNord

Sur candidature de M. Philippe DE GUBERNATIS ainsi que de Madame Laurence MORY, respectivement en tant que titulaire et suppléante ;

Invité à délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce au vote à scrutin secret et procède au vote à main levée

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants 23
- c. Nombre de suffrages exprimés 23
- d. Majorité absolue 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VANDEVILLE Bruno	21	Vingt et un

Sont élus représentants à l'agence I Nord M. Philippe DE GUBERNATIS (titulaire), et Mme Laurence MORY (suppléante).

17. [INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE] Adhésion à la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF

Sur présentation par Mme Laëtizia LAURENT, Adjointe déléguée aux écoles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires (cf. Annexe C) ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale

18. [INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE] Conventonnement avec le SIRA dans le cadre de la CTG

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la contractualisation d'un contrat d'apprentissage avec le SIRA dans le cadre de la Convention Territoriale Globale
- **APPROUVE** le versement d'une participation à hauteur de 1 272 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente décision

19. Convention 30 millions d'amis

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** en ses termes la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

20. DECISIONS DIRECTES : Permis de construire

PERMIS ACCORDES :

PC 059 015 21 O 0001 - lot 74 rue Salvador Allende - Construction d'une maison neuve + combles aménagés

PC 059 015 20 O 0017 - lot 4 "Le Clos de la Sensée" - Construction d'une maison individuelle

PC 059 015 20 O 0013 - 41 rue du Marais - Réaménagement intérieur avec modification de la façade, création d'un auvent, d'une clôture, d'une place de stationnement

21. DECISIONS DIRECTES : Déclarations de travaux

TRAVAUX AUTORISES :

DP 059 015 21 O 0003 - rue Simone Veil - Rénovation des peintures en façades

DP 059 015 21 O 0001 - 99 Chemin du Halage - Pose d'une fenêtre de toit

DP 059 015 20 O 0038 - rue de la Gare - Mise en conformité de l'école François Noel

DP 059 015 20 O 0036 - 222 voie des Meuniers - Pose d'un portail et d'une clôture

DP 059 015 20 O 0035 - rue Jacques Duclos, Jean Moulin et résidence les Biselles - Remplacement des menuiseries extérieures à l'identique

DP 059 015 20 O 0032 - 540 rue André Joseph Leglay - Construction d'un garage

DP 059 015 20 O 0030 - 258 Chemin des Croix - Piscine extérieure

TRAVAUX REFUSES :

DP 059 015 20 O 0037 - 26 rue Fily - Extension et rénovation d'une habitation principale (Toiture non conforme au règlement)

22. DECISIONS DIRECTES : Déclarations d'Intention d'Aliéner

528 rue andré Joseph Leglay (B 407 - B 408)

Voie des Meuniers (ZI 165 et ZI 170)

63 rue Sainte Honorine (ZI 413 _ 435)

63 rue du Bollard (ZI 231)

268 rue Freycinet (ZI 208 _ ZI 225)

141 rue du Héron Cendré (B 2138)

161 rue Salvador Allende (ZC89)

23. Questions diverses

a) Question de M. COQUELLE : Communication et réseaux sociaux

Monsieur COQUELLE s'interroge quant à la neutralité de la page facebook de la commune où récemment des commentaires ont été supprimés ainsi que la possibilité

pour certains membres du conseil municipal de l'opposition de pouvoir commenter. Il souhaiterait obtenir explications quant à cette atteinte à la liberté d'expression anti-démocratique.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est le responsable de la ligne éditrice et qu'il doit en assumer le rôle. Facebook étant un réseau social gratuit, libre au groupe d'opposition de créer leur propre page ; le maire ne pouvant être tenu pour responsable du manque de visibilité ou popularité de cette dernière.

b) Question de M. COQUELLE : Garages chemin de la Rivière du Moulin

Monsieur COQUELLE souhaiterait connaître le bienfondé d'une communication lui ayant été faite quant à la reprise par la Commune des garages situés à l'entrée du chemin de la Rivière du Moulin. Et dans l'affirmative il souhaiterait connaître le but de cette opération.

Monsieur le Maire souligne que le chemin de la Rivière du Moulin est le point d'entrée vers un espace naturel. A ce titre, cette entrée mériterait un traitement de mise en valeur ; les constructions étant plutôt désuètes et inesthétiques. En outre, le bail de location s'étant terminé au 30 décembre 2020, Monsieur le Maire informe donc l'Assemblée qu'il a écrit aux locataires afin de leur signifier la décision de non reconduction de ces derniers. Monsieur le Maire souligne qu'il n'est question pour le moment que d'intention, une rencontre sera nécessaire en amont.

c) Question de M. BEAUCHAMP : Demande de mise au vote d'une motion pour la création d'une allocation jeunesse.

Lecture est faite par M. BEAUCHAMP du texte de motion proposé

« Face à la crise, nous demandons l'ouverture en urgence d'un minimum social pour les jeunes. Les jeunes représentent la moitié des pauvres en France. Et pourtant les 18-25 ans n'ont pas accès aux minima sociaux comme le RSA. Ils ont les mêmes devoirs mais moins de droits que les autres générations. Eux-aussi ont été frappés de plein fouet par la crise sanitaire. Moins contaminés par l'épidémie, ils se sont retrouvés isolés, privés de loisirs, désocialisés, en détresse psychique, dans des universités fermées, écartés du marché de l'emploi ou obligés de se brader. Mais surtout, les jeunes ont basculé, massivement dans la précarité qui s'est largement aggravée. Nous sommes devant le spectre d'une génération sacrifiée. 30% des 18-25 ans ont renoncé à l'accès aux soins pendant la Covid-19 faute de moyens. 55% des étudiants ont éprouvé des difficultés pour boucler leur budget familial. 1 jeune sur 6 a interrompu ses études avec la crise. Les chiffres sont catastrophiques. Les associations caritatives, le Secours Catholique, ARD Quart Monde ou le Secours Populaire n'ont pas cessé de sonner l'alerte. Les Restos du Cœur soulignent que la moitié des personnes aidées par l'association ont moins de 25 ans. Nous savons aussi que les perspectives ne sont guère positives. Le taux de chômage des jeunes actifs est jusqu'à 3 fois plus élevé. Plus de 35% des jeunes actifs occupent un emploi précaire. L'âge moyen d'accès au premier CDI est proche de 29 ans et va encore reculer. Les jeunes ont payé, payent et vont continuer à payer un lourd tribut à la crise. Y a-t-il une raison valable pour leur infliger de telles conditions de vie ou plutôt de survie ? Face à l'urgence sociale, le Gouvernement bricole et étudie la création de mesurette comme un prêt de 10 000 euros : pousser les jeunes à s'endetter, une annonce révélatrice de son décalage et de son inaction depuis le début de la crise comme depuis le début du quinquennat. Nous devons stopper le sacrifice social de la jeunesse et proposer un véritable plan d'accompagnement notamment des plus fragiles qui ne sont pas toujours boursiers et qui n'ont pas ou peu d'aides familiales. Les inégalités concernent aussi et fracturent en premier les jeunes. La crise n'est qu'un miroir grossissant des dégâts humains du système capitaliste. Plusieurs initiatives parlementaires ont essaimé afin d'apporter un véritable filet de sécurité aux jeunes. Nous soutenons la création en urgence d'un minimum social inconditionnel ouvert aux 18-25 ans. Il pourrait être

mis en place directement dans tous les départements. Ce revenu de base permettrait aux jeunes concernés d'être plus sereins et d'envisager autrement leurs études, leur apprentissage ou leur insertion professionnelle. Comment poursuivre un projet personnel lorsque vous êtes dans l'angoisse pour gérer un budget de misère à l'euro près constamment obligé d'arbitrer entre loyer, factures, dépenses alimentaires, d'hygiène ou de santé ? Certains réfléchissent sur notre destin collectif dans le monde d'après. Pour qu'il soit plus digne et plus juste, il s'agit, dès aujourd'hui, de ne pas oublier celles et ceux qui auront vu leur jeunesse et leur avenir durablement marqués par l'épidémie de la Covid-19. »

Monsieur le maire souhaite rester à l'échelle d'intervention communale et non de celle de l'Etat .

d) Question de Mme COCKENPOT : Installation de bornes de contrôle de stationnement.

Mme COCKENPOT s'étonne à la lecture du dernier bulletin municipal de découvrir que la Commune va procéder à l'installation de bornes de contrôle de stationnement en lieu et place de zone bleue dans le cadre des aménagements du centre-bourg.

Monsieur le Maire informe que les bornes de régulation de stationnement ont un fonctionnement similaire à la zone bleue à la seule différence que la borne permet d'avoir un décompte précis du temps d'utilisation restant. En outre elles ont l'avantage de permettre l'établissement de statistiques. Le but étant de supprimer les voitures « ventouses » sur cet axe. Naturellement le temps de stationnement sera défini en concertation avec les commerçants.

e) Question de Mme COCKENPOT : Vidéoprotection, vidéosurveillance

Mme COCKENPOT souhaiterait qu'il puisse être engagé une réflexion d'installation de caméras sur la commune d'autant que ces dernières peuvent bénéficier de subvention d'Etat.

Monsieur le Maire souligne que l'installation de caméra est un sujet sensible qui soulève bien des débats, notamment en termes d'utilisation des données. Ce qu'a malheureusement pu expérimenter la Commune par le passé. Cela nécessite donc au préalable de mener une concertation avec la population et de recueillir sa parfaite adhésion.

f) Question de Mme COCKENPOT : Restaurant scolaire

Mme COCKENPOT souhaiterait connaître l'état d'avancement des recherches de financement dans le cadre du projet d'extension/réhabilitation du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire souligne qu'il a déjà pu apporter une réponse par courriel le 19 mars et que la situation n'a donc pas évolué depuis. Pour obtenir réponse de la Région, il convient maintenant de procéder à la mise en concurrence des entreprises car la Région ne statuera que sur le résultat de l'appel d'offres et non sur l'estimation.

g) Question de Mme COCKENPOT : Diffusion des cérémonies et séances du Conseil municipal sur les réseaux sociaux

Mme COCKENPOT félicite du choix de retransmission en direct de l'hommage réalisé au giratoire ainsi que de la qualité de la vidéo qui a permis à tout à chacun, en ce contexte particulier, de pouvoir suivre cet évènement depuis chez lui. Elle souhaiterait savoir s'il pouvait être envisagé de retransmettre en direct les séances du Conseil municipal.

Monsieur le Maire souligne que la retransmission des séances du Conseil municipal nécessite une technologie plus complexe qu'une simple vidéo réalisée à partir d'un téléphone mobile. Ce point avait déjà pu être évoqué lors de précédentes réunions mais le coût d'une telle installation est exorbitant au vu de la taille de la Commune.

**Vu, le secrétaire de séance,
Mme Laurence MORY**